



# **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif**

**Syndicat Mixte d'Eau et  
d'Assainissement de la Région de  
Yerville**

**Exercice 2017**



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2017 présenté conformément à l'article L.2224-5 (annexe VI) du code général des collectivités territoriales.

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Caractérisation technique du service.....</b>	<b>3</b>
1.1	Présentation du territoire desservi .....	3
1.2	Mode de gestion du service .....	3
1.3	Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0) .....	3
1.4	Convention de transfert d'effluents .....	4
1.5	Nombre d'abonnements.....	5
1.5.1	Nombre d'abonnements par système d'assainissement : .....	5
1.5.2	Répartition des abonnés par commune : .....	6
1.6	Volumes facturés .....	6
1.7	Caractéristiques du réseau de collecte (hors branchements).....	7
1.7.1	Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées du SMAEPA de Yerville .....	7
1.7.2	Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie par système d'assainissement.....	7
1.8	Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	8
1.8.1	Traitement des effluents .....	8
1.8.2	Prescriptions de rejet (ou arrêté préfectoral pour la station).....	8
1.8.3	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration .....	9
<b>2</b>	<b>Tarification de l'assainissement et recettes du service.....</b>	<b>10</b>
2.1	Modalités de tarification .....	10
2.2	Recettes d'exploitation .....	11
2.2.1	Recettes de la collectivité.....	11
2.2.2	Recettes de l'exploitant.....	11
2.2.3	Recettes de l'Agence de l'eau .....	11
<b>3</b>	<b>Indicateurs de performance.....</b>	<b>12</b>
3.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées par système d'assainissement (P201.1) ..	12
3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)..	13
3.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation.....	14
<b>4</b>	<b>Financement des investissements .....</b>	<b>14</b>
4.1	Montants financiers des études et travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux .....	14
4.2	Etat de la dette .....	14
4.3	Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service .....	14
4.4	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	15
<b>5</b>	<b>Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....</b>	<b>15</b>
5.1	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité .....	15
5.2	Opérations de coopération décentralisée .....	15
<b>6</b>	<b>Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement.....</b>	<b>16</b>

# **1 Caractérisation technique du service**

## **1.1 Présentation du territoire desservi**

Le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Région d'Yerville assure le service d'assainissement des 10596 habitants des communes d'ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR, AUZOUVILLE L'ESNEVAL, BOURDAINVILLE, CIDEVILLE, CRIQUETOT SUR OUVILLE, ECTOT L'AUBER, EMANVILLE, FLAMANVILLE, GREMONVILLE, GUEUTTEVILLE, HUGLEVILLE EN CAUX, MOTTEVILLE, OUVILLE L'ABBAYE, SAINT MARTIN AUX ARBRES, SAINT OUEN DU BREUIL, SAUSSAY, VIBEUF et YERVILLE.

Les missions du service sont la collecte, le transport et le traitement des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites et le contrôle des raccordements.

## **1.2 Mode de gestion du service**

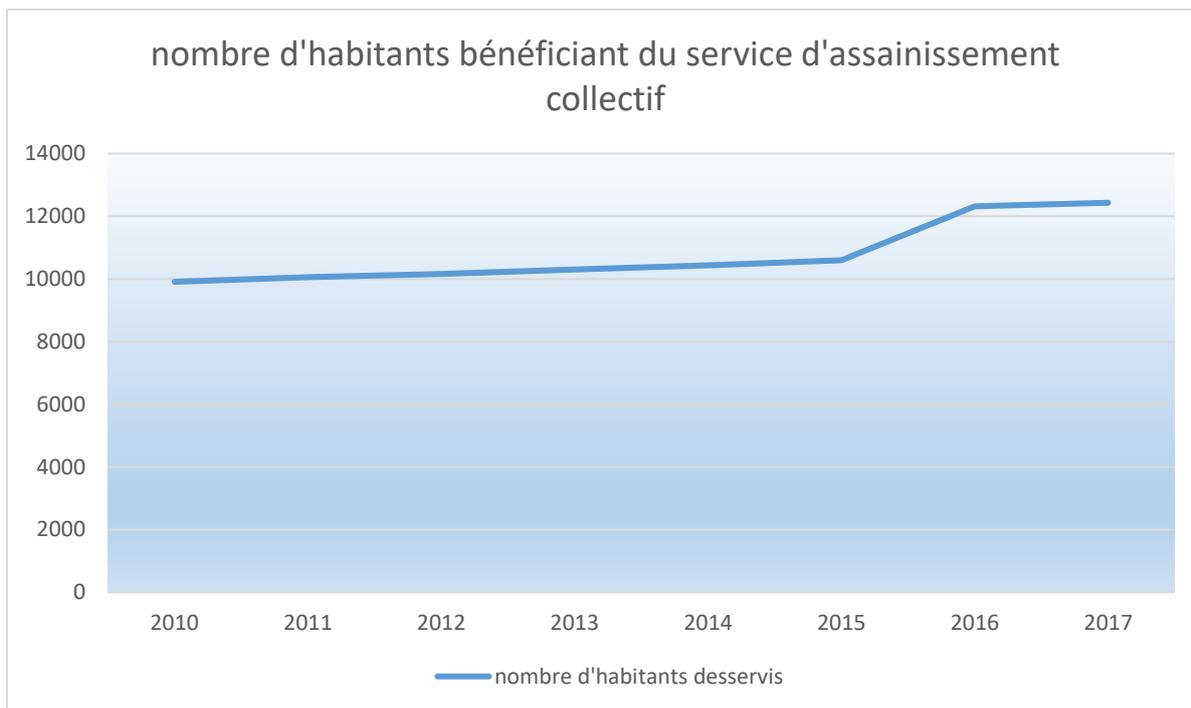
Le service d'assainissement est exploité en affermage par VEOLIA EAU

Le contrat de délégation de service public a pris effet le 01/07/2016, pour une durée de 12 ans et arrivera donc à échéance le 30 juin 2028.

## **1.3 Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0)**

Cette estimation prend en compte le nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

**Le service public d'assainissement collectif dessert 12431 habitants au 31/12/2017**



**Le nombre d'habitants bénéficiant de l'assainissement collectif a augmenté de 25,5 % entre 2010 et 2017.**

#### 1.4 Convention de transfert d'effluents

Lien contractuel	Sens	Usage <i>(secours /permanent)</i>	Cocontractant	Caractéristiques <i>(volumes, débit, qualités des effluents...)</i>	Date d'effet	Durée [an]
Convention	Import	permanent	Syndicat d'eau et d'assainissement de Doudeville	Raccordement de 33 habitations aux hameaux de la Vatine et de Gournay (commune d'Yvecrique)	01 décembre 2006	44 ans

## 1.5 Nombre d'abonnements

### 1.5.1 Nombre d'abonnements par système d'assainissement :

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du code de l'environnement.

Le système d'assainissement est le réseau avec la station associée.

<b>Système d'assainissement</b>	<b>Communes ou hameaux collectées</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
ANCRETIEVILLE ST VICTOR 1	<b>Ancretieville St Victor</b>	<b>28</b>	<b>29</b>
ANCRETIEVILLE ST VICTOR 2	<b>Ancretieville St Victor</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
AUZOUVILLE L'ESNEVAL	Auzouville l'Esneval	100	100
	Saint Martin aux Arbres (Hameau du Caillebourg)	18	17
	<b>TOTAL Système Auzouville l'Esneval</b>	<b>118</b>	<b>117</b>
CIDEVILLE	<b>Cideville</b>	<b>64</b>	<b>67</b>
CRIQUETOT SUR OUVILLE	<b>Criquetot sur Ouville</b>	<b>106</b>	<b>107</b>
ECTOT L'AUBER	<b>Ectot l'Auber (Bourg)</b>	<b>86</b>	<b>86</b>
GREMONVILLE	Grémonville	50	51
	Hameau La Vatine et Gournay (SIAEP de Doudeville)	33	33
	<b>TOTAL Système Grémonville</b>	<b>83</b>	<b>84</b>
GUEUTTEVILLE	<b>Gueutteville</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
HUGLEVILLE EN CAUX	<b>Hugleville en Caux</b>	<b>39</b>	<b>39</b>
MOTTEVILLE - FLAMANVILLE	Motteville	195	202
	Flamanville	161	160
	<b>TOTAL Système Motteville - Flamanville</b>	<b>356</b>	<b>362</b>
OUVILLE L'ABBAYE	<b>Ouville l'Abbaye</b>	<b>170</b>	<b>170</b>
SAINT OUEN DU BREUIL	<b>Saint Ouen du Breuil</b>	<b>200</b>	<b>197</b>
SAUSSAY	Saussay	61	61
	Emanville (Hameau des Epluques)	25	25
	<b>TOTAL Système Sausay - Emanville</b>	<b>86</b>	<b>86</b>
VIBEUF	<b>Vibeuf</b>	<b>121</b>	<b>123</b>
YERVILLE – BOURDAINVILLE	Yerville	1143	1216
	Bourdainville	163	163
	Ectot-l'Auber (hameau du Mesnil Bignon)	85	85
	St Martin aux Arbres (Hameau de Bosc Robert)	14	14
	<b>TOTAL Système Yerville-Bourdainville</b>	<b>1405</b>	<b>1478</b>

### 1.5.2 Répartition des abonnés par commune :

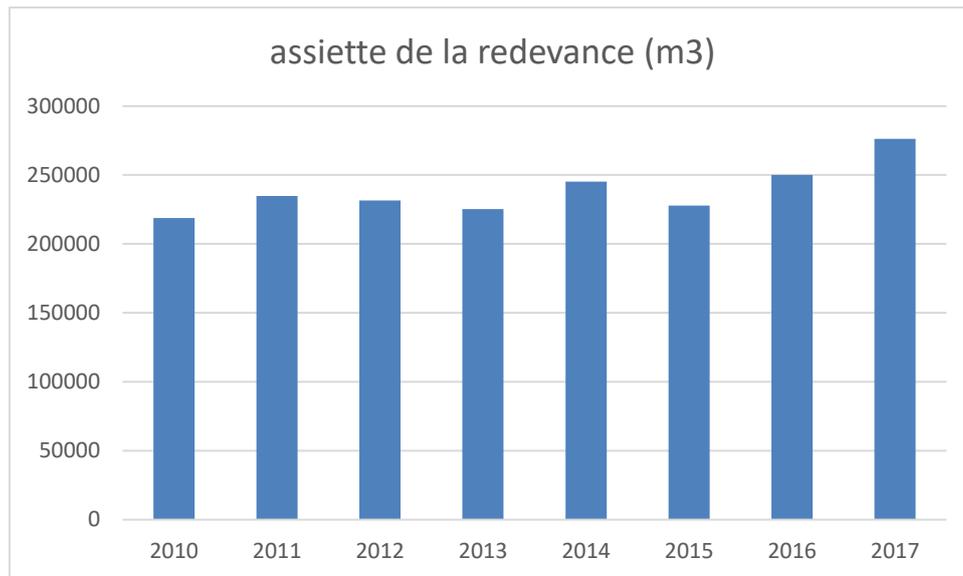
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
ANCRETIEVILLE ST VICTOR	38	39	38	38	38	39
AUZOUVILLE L'ESNEVAL	99	102	100	102	100	100
BOURDAINVILLE	152	159	163	164	163	163
CIDEVILLE	57	61	62	62	64	67
CRIQUETOT SUR OUVILLE	102	105	108	108	106	107
ECTOT L'AUBER	159	166	168	164	167	169
EMANVILLE	24	25	25	25	25	25
FLAMANVILLE	104	107	110	159	161	160
GREMONVILLE	49	50	50	50	50	51
GUEUTTEVILLE	20	20	20	20	20	20
HUGLEVILLE EN CAUX	37	38	38	38	39	39
MOTTEVILLE	196	194	194	196	195	202
OUVILLE L'ABBAYE	164	165	166	167	170	170
SAINT MARTIN AUX ARBRES	32	32	33	33	32	31
SAINT OUEN DU BREUIL	195	196	198	198	200	197
SAUSSAY	60	61	62	61	61	61
VIBOUF	120	121	121	121	121	123
YERVILLE	1081	1106	1109	1124	1143	1216
<b>Total d'abonnés</b>	<b>2689</b>	<b>2747</b>	<b>2765</b>	<b>2830</b>	<b>2855</b>	<b>2940</b>

Le nombre d'abonnés bénéficiant du service public d'assainissement collectif a augmenté depuis 2010 de 13,2 %.

### 1.6 Volumes facturés

Volumes facturés [m <sup>3</sup> ]	2016	2017	Variation
- aux abonnés domestiques	250 159	276 363	10,5%
- aux abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés	250 159	276 363	10,5 %

L'assiette de la redevance assainissement a fortement augmenté entre 2015 et 2016



Ces trois dernières années, l'assiette de la redevance d'assainissement collectif connaît une augmentation régulière de 10 % en moyenne par an.

## 1.7 Caractéristiques du réseau de collecte (hors branchements)

### 1.7.1 Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées du SMAEPA de Yerville

Canalisations	2014	2015	2016	2017
<b>Longueur totale du réseau (km)</b>	83,2	83,2	88,4	88,4
<b>Canalisations gravitaires (ml)</b>	67 185	67 176	67 231	67 231
<i>dont eaux usées (séparatif)</i>	46 976	46 967	46 073	47 847
<i>dont unitaires</i>	10 728	10 728	10 727	10 727
<i>dont pluviales (séparatif)</i>	9 481	9 481	10 431	10 431
<b>Canalisations de refoulement (ml)</b>	16 017	16 018	16 013	16 013

### 1.7.2 Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie par système d'assainissement

Nom du système d'assainissement	Type d'équipement <i>(bassin d'orage, déversoir d'orage...)</i>	Localisation	Volume éventuel de stockage
Yerville-Bourdainville	Ouvrage tampon de la station d'épuration de Yerville-Bourdainville	Ancienne station d'épuration de Yerville	450 m <sup>3</sup>

## 1.8 Ouvrages d'épuration des eaux usées

### 1.8.1 Traitement des effluents

Nombre de stations d'épuration : 15

Nom du système d'assainissement	Commune d'implantation	Type de station	Capacité nominale [EH]	DBO5 kg/j	Débit m <sup>3</sup> /j
ANCRETIEVILLE ST VICTOR 1	Ancretieville st Victor	filtres à sable	75	4,5	11,25
ANCRETIEVILLE ST VICTOR 2	Ancretieville st Victor	filtres à sable	30	1,8	4,5
AUZOUVILLE L'ESNEVAL	Auzouville l'Esneval	lagunage	350	21	52,5
CIDEVILLE	Cideville	lagunage	350	21	52,5
CRICQUETOT SUR OUVILLE	Cricquetot sur Ouville	lagunage	500	30	75
ECTOT L'AUBER	Ectot l'Auber	biodisques	195	12	35
GREMONVILLE	Grémonville	lagunage	400	24	60
GUEUTTEVILLE	Gueutteville	Filtre biologique	55	31	8,25
HUGLEVILLE EN CAUX	Hugleville en Caux	Filtre biologique	80		12
MOTTEVILLE - FLAMANVILLE	Motteville	Boues activées	600	36	90
OUVILLE L'ABBAYE	Ouville l'Abbaye	lagunage	400	24	
SAINT OUEN DU BREUIL	St Ouen du Breuil	lagunage	500	30	
SAUSSAY	Saussay	lagunage	200	12	
VIBEU	Vibeuf	lagunage	300	18	
YERVILLE – BOURDAINVILLE	Bourdainville	Boues activées	5750	489	1207

### 1.8.2 Prescriptions de rejet (ou arrêté préfectoral pour la station)

Station d'épuration	Dossier loi sur l'eau	Paramètre	Fréquence des contrôles	Rendement épuratoire (%)	Norme du rejet (mg/l)
Ancretieville Saint Victor 1	Pas de dossier de loi sur l'eau (non obligatoire)	DBO5	1 tous les 2 ans	96,8	40
		DCO		88,2	120
		MES		90,2	30
Ancretieville Saint Victor 2	Pas de dossier de loi sur l'eau (non obligatoire)	DBO5	1 tous les 2 ans	97,1	40
		DCO		92,7	120
		MES		92,7	30
Auzouville l'Esneval	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-00135 du 15/02/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	96,5	40
		DCO		87,8	120
		MES		86,2	120
Cideville	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-0087 du 11/06/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	93,9	40
		DCO		85,7	120
		MES		83,3	120
Cricquetot sur Ouville	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-00134 du 15/02/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	84,2	40
		DCO		72,5	120
		MES		38,4	120

Ectot l'Auber	Pas de dossier de loi sur l'eau (non obligatoire)	DBO5	1 tous les 2 ans	97,50	25
		DCO		88,43	125
		MES		95	35
Grémonville	Déclaration de rejet : réceptionné de déclaration n°76-2008- 00133 du 15/02/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	98,3	40
		DCO		81,6	120
		MES		89,1	120
Gueutteville	Pas de dossier de loi sur l'eau (non obligatoire)	DBO5	1 tous les 2 ans	95	40
		DCO		85,3	120
		MES		47,2	30
Hugleville en Caux	Pas de dossier de loi sur l'eau (non obligatoire)	DBO5	1 tous les 2 ans	95,5	25
		DCO		92,4	125
		MES		86,8	
Motteville	Autorisation de rejet du 12/07/1979	DBO5	2 par an	98,3	60
		DCO		94,9	60
		MES		96,8	50
Ouville l'Abbaye	Déclaration de rejet : réceptionné de déclaration n°76-2008-0085 du 11/06/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	68,3	40
		DCO		34,5	120
		MES		21,4	120
St Ouen du Breuil	Déclaration de rejet : réceptionné de déclaration n°76-2008-0086 du 11/06/2008	DBO5	1 tous les ans	68,1	60
		DCO		53,8	60
		MES		8	50
Saussay	Déclaration de rejet : réceptionné de déclaration n°76-2008-0088 du 11/06/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	90,3	40
		DCO		89,3	120
		MES		82,3	120
Vibeuf	Déclaration de rejet : réceptionné de déclaration n°76-2008- 00136 du 15/02/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	91,35	60
		DCO		85,64	60
		MES		79,44	50
Yerville- Bourdainville	Déclaration de rejet du 12/01/2007 Arrêté du 22/06/2007	DBO5	Contrôle s tous les mois	98,7	94
		DCO		95,9	92
		MES		96,5	95

### 1.8.3 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Les quantités de boues évacuées pendant l'exercice 2017 sont les suivantes :

- Station d'épuration d'Yerville-Bourdainville : 28,6 tonnes de matières sèches (TMS) (curage du lit de roseaux n°4)
- Filtre à sable de Gueutteville : 0,4 TMS
- Filtre à Sable d'Acnretieville Saint Victor 1 : 0,5 TMS
- Filtre à Sable d'Acnretieville Saint Victor 2 : 0,5 TMS

## 2 Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1 Modalités de tarification

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les volumes sont relevés annuellement. Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les consommations sont payables au vu du relevé.

Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part revenant à la collectivité. Ceux-ci découlent des charges du service et sont calculés sur la base de statistiques relatives à l'évolution de l'assiette de facturation.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU sont indexés annuellement conformément au contrat d'affermage. Ils sont obtenus par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

	2017		2018		Variation
		Pour 120 m3		Pour 120 m3	
Part Fixe (€ HT/an)	22 €	22 €	22,64 €	22,64 €	
Part proportionnelle (€ HT/m3)	1,1828 €	141,94 €	1,2175 €	146,10 €	
<b>Exploitant</b>		<b>163,94 €</b>		<b>168,74 €</b>	<b>2,9 %</b>
Part Fixe (€ HT/an)	7,78 €	7,78 €	7,78 €	7,78 €	
Part proportionnelle (€ HT/m3)	1,43 €	171,96 €	1,43 €	171,96 €	
<b>Collectivité</b>		<b>179,74 €</b>		<b>179,74 €</b>	<b>0 %</b>
Collecte et modernisation des réseaux (€ HT/m3)	0,30 €	36,00 €	0,24 €	28,80 €	
<b>Redevance mod. réseaux</b>		<b>36,00 €</b>		<b>28,80 €</b>	<b>-20 %</b>
<b>Taxes TVA</b>		<b>37,97 €</b>		<b>37,73 €</b>	<b>-0,6 %</b>
TOTAL € HT		379,68 €			
<b>TOTAL TTC</b>		<b>417,64 €</b>		<b>415,01 €</b>	<b>-0,6 %</b>
<b>Soit en €/m3</b>		<b>3,48 €</b>		<b>3,46 €</b>	<b>-0,6 %</b>

:

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : **3,46 €/m<sup>3</sup> TTC**

## 2.2 Recettes d'exploitation

### 2.2.1 Recettes de la collectivité

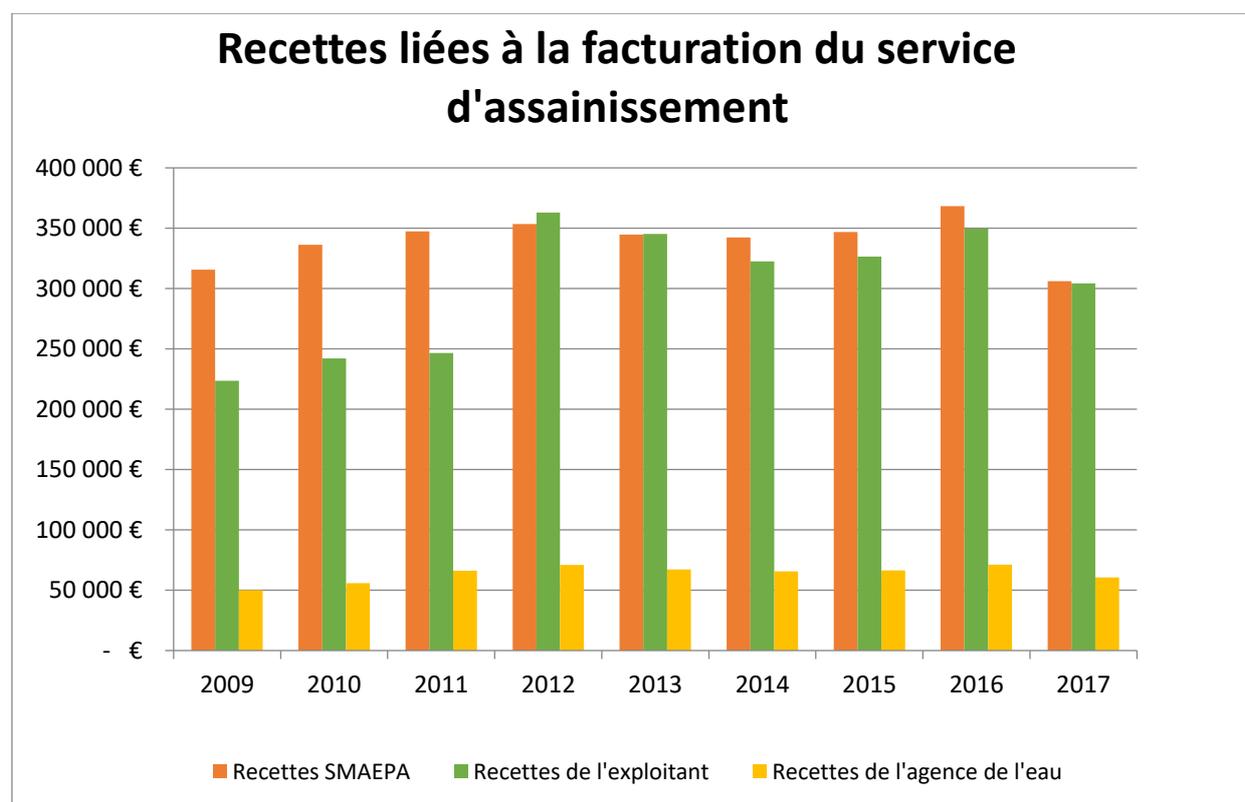
	2016	2017	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés	368 281 €	306 095 €	-16,9 %
Prime pour épuration de l'agence de l'eau	28 559 140 €	Versée début 2019	

### 2.2.2 Recettes de l'exploitant

	2016	2017	Variation
Total recettes liées à la facturation des abonnés	349 626 €	304 333 €	-13 %
dont redevances eaux usées domestiques			
dont abonnements			

### 2.2.3 Recettes de l'Agence de l'eau

	2016	2017	Variation
Redevance modernisation des réseaux de collecte	71 119 €	60 541 €	-15 %



**Remarque : nous constatons une baisse globale des recettes de la facturation du service d'assainissement collectif entre 2016 et 2017.**

**L'explication de l'exploitant est la suivante :**

Cet écart résulte d'un avoir émis en 2017 sur une fuite importante au niveau du collège Henri de Navarre. Le montant associé est non négligeable, puisque le volume de fuite concerné était de 26 846 m<sup>3</sup>.

En 2016, ce volume était donc comptabilisé dans les produits

Cette même année 2016, le nouveau contrat d'exploitation entre en vigueur, la gestion des impayés n'est pas identique au précédent.

Avec le nouveau contrat, les surtaxes sont reversées en fonction du montant facturé, cet avoir vient donc en déduction du facturé 2017

### 3 Indicateurs de performance

#### 3.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées par système d'assainissement (P201.1)

Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement pour les abonnés

Il se définit par le quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif

Suite à la réalisation de l'étude d'actualisation des zonages d'assainissement, il en résulte des taux de desserte suivants :

	nombre abonnés 2016	nombre potentiel d'abonnés suite à l'étude du zonage d'assainissement	Taux de desserte
ANCRETIEVILLE ST VICTOR	39	92	42%
AUZOUVILLE L'ESNEVAL	100	105	95%
BOURDAINVILLE	163	164	99%
CIDEVILLE	67	67	100%
CRIQUETOT SUR OUVILLE	107	210	51%
ECTOT L'AUBER	169	169	100%
EMANVILLE	25	25	100%
FLAMANVILLE	160	166	96%
GREMONVILLE	51	77	66%
GUEUTTEVILLE	20	20	100%
HUGLEVILLE EN CAUX	39	50	78%
MOTTEVILLE	202	208	97%
OUVILLE L'ABBAYE	170	226	75%
SAINT MARTIN AUX ARBRES	31	89	35%
SAINT OUEN DU BREUIL	197	212	93%
SAUSSAY	61	115	53%
VIBIEUF	123	142	87%
YERVILLE	1216	1216	100%

### 3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)

#### Obligations réglementaires

L'arrêté du 2 décembre 2013 précise qu'il faut que ce nouvel indice atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service dispose d'un descriptif détaillé. D'autre part, cet arrêté stipule que l'atteinte de ce seuil de 40 points (sur 45 attribuables) conditionne l'attribution des points suivants alloués par le barème (entre les cotations 45 et 120 points - effet « palier »).

Calculé sur un barème de 120 points (ou 100 points pour les services n'ayant pas la mission de distribution), la valeur de cet indice [P103.2] pour l'année 2017 est de :

	2016	2017
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	70	72

Gestion patrimoine – Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur officielle
<b>PARTIE A : plan des réseaux (15 points)</b>		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
<b>PARTIE B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)</b>		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	14
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	13
<b>TOTAL Parties A et B</b>	<b>45</b>	<b>42</b>
<b>PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 point au moins ont été obtenus pour la partie A et B)</b>		
Existence information géographique précisant altimétrie des canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en œuvre d'un plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	0
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
<b>Total:</b>	<b>120</b>	<b>72</b>

### 3.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation

Le taux de boues, issues des différents ouvrages d'épuration du Syndicat de Yerville, évacuées selon les filières conformes à la réglementation, est de 100%. La filière utilisée est l'épandage sur sol agricole.

## 4 Financement des investissements

### 4.1 Montants financiers des études et travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Objet des travaux	Montant de travaux réalisés en 2017	Subventions reçues en 2017
Travaux Hors Tranches	22 826 €	0 €
Reconstruction de la station d'épuration d'Hugleville en Caux / Saint Ouen du Breuil	294 717 €	0 €
Reconstruction de la station d'épuration d'Ouville l'Abbaye	28 785 €	
Extension d'un réseau d'assainissement à Yerville	2 035 €	1 835 €

### 4.2 Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	1 597 539 €	1 408 747 €
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	152 948 €	140 651 €
dont en intérêts	47 593 €	45 816 €
dont en capital	105 355 €	94 835 €

### 4.3 Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

	2016	2017
Montant des amortissements	342 444 €	298 034 €

#### **4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux**

<i>Descriptif du projet</i>	Montant prévisionnel des travaux
Réseaux de transfert et de collecte d'Hugleville en Caux/Saint Ouen du Breuil	424 000 €
Reconstruction de la station d'épuration d'Hugleville en Caux/Saint Ouen du Breuil	1 183 400 €
Reconstruction de la station d'épuration de Criquetot sur Ouille	800 000 €
Reconstruction de la station d'épuration d'Ouille L'Abbaye	800 000 €

### **5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

#### **5.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité**

Le service n'a pas reçu de demande d'abandon de créances au cours de l'exercice et aucun versement n'a été effectué vers un fond de solidarité.

#### **5.2 Opérations de coopération décentralisée**

Le service n'a pas mené d'opérations de coopération décentralisée durant l'exercice 2016.

## 6 Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

Commune zones de base	Communes zone moyenne
ANCRETIEVILLE ST VICTOR	AUZOUVILLE L'ESNEVAL
BOURDAINVILLE	CIDEVILLE
CRICQUETOT SUR OUVILLE	EMANVILLE
ECTOT L'AUBER	HUGLEVILLE EN CAUX
GREMONVILLE	FLAMANVILLE
GUEUTTEVILLE	MOTTEVILLE
OUVILLE L'ABBAYE	SAINT MARTIN AUX ARBRES
SAINTE OUVILLE DU BREUIL	SAUSSAY
VIBOUF	LIMESY
YERVILLE	

	1 <sup>er</sup> janvier 2017	1 <sup>er</sup> janvier 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2017	1 <sup>er</sup> janvier 2018
	Communes base		Communes moyenne	
<b>Exploitant</b>				
du service d'eau potable	96,79 €	99,73 €	96,79 €	99,732 €
de l'assainissement collectif	163,94 €	168,74 €	163,94 €	168,74 €
<i>TOTAL Exploitant</i>	<i>260,73 €</i>	<i>268,47 €</i>	<i>260,73 €</i>	<i>268,47 €</i>
<b>Collectivité</b>				
pour le service d'eau potable	107,35 €	107,35 €	107,35 €	107,35 €
pour l'assainissement collectif	179,74 €	179,74 €	179,74 €	179,74 €
<i>TOTAL Collectivité</i>	<i>287,09 €</i>	<i>287,09 €</i>	<i>287,09 €</i>	<i>287,09 €</i>
<b>Agence de l'eau</b>				
Redevance prélèvement	7,88 €	10,58 €	7,88 €	10,58 €
Redevance de pollution domestique	26,40 €	26,40 €	45,60 €	45,60 €
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	36 €	28,80 €	36 €	28,80 €
<i>TOTAL Agence de l'eau</i>	<i>70,28 €</i>	<i>65,78 €</i>	<i>89 €</i>	<i>85 €</i>
<b>TVA</b>				
pour le service d'eau potable	13,11 €	13,42 €	14,17 €	14,48 €
pour l'assainissement collectif	37,97 €	37,73 €	37,97 €	37,73 €
<i>TOTAL Taxes</i>	<i>51,08 €</i>	<i>51,15 €</i>	<i>52,14 €</i>	<i>52,21 €</i>
<b>Total TTC</b>				
pour le service d'eau potable	251,53 €	257,49 €	271,79 €	277,75 €
pour l'assainissement collectif	417,65 €	415,01 €	417,65 €	415,01 €
<b>Total TTC global</b>	<b>669,18 €</b>	<b>672,50 €</b>	<b>689,44 €</b>	<b>692,76 €</b>
<b>Soit en €/m<sup>3</sup></b>	<b>5,58 €</b>	<b>5,60 €</b>	<b>5,75 €</b>	<b>5,77 €</b>